

Sujet : Enquête publique Air Liquide : Station distribution d'hydrogène

message :

Madame, Monsieur

Je suis totalement opposée à l'extension de la distribution d'hydrogène, rue de la Croix Blanche, aux Loges-en-Josas, envisagée par Air Liquide, pour les raisons suivantes :

- L'augmentation du volume d'hydrogène stocké rue de la Croix Blanche, entraîne **des risques accrus d'accidents.**

Jets enflammés et explosions sont d'ailleurs mentionnés dans votre étude.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une fuite d'hydrogène dans l'air ambiant, suivant son intensité, peut être à l'origine d'un mélange inflammable ou explosif extrêmement dangereux. **Plus le volume stocké est important, plus les risques augmentent.**

Les zones pavillonnaires et la zone industrielle existantes, sont beaucoup trop proches du lieu de stockage d'hydrogène qui est envisagé.

Le vent souffle majoritairement de l'ouest et les odeurs se rabattent sur les zones pavillonnaires : Porte des Loges et Plein Ciel. En cas de fuites de produits toxiques, elles seront les premières impactées.

- L'ensemble du territoire des Loges-en-Josas, par ailleurs, se situe dans un **périmètre classé** (Arcades de Buc, Porte de Jouy, vallée de la Bièvre, Versailles). Comment se fait-il que l'on autorise une telle implantation !

- Accès et Circulation sur la commune des Loges : Vous ne mentionnez, dans votre étude d'incidence, que la circulation des véhicules entre la RD 938 et la rue de la Division Leclerc. Or, cette station de distribution fonctionnera en continu, comme une station-service ordinaire. Cela n'exclut donc pas une circulation des véhicules (camions et véhicules légers, entre autres) sur les autres axes routiers de la commune, dont la rue de la Garenne et la rue de la Division Leclerc. Donc : **augmentation du bruit et de la pollution pour les riverains.**

Et comme vous le dites vous-mêmes, il y aura de plus en plus de demandes....

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.